Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260925-DE_063_2026-DE

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE ROUSSES

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 18/09/2026

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 21 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :
8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Maryse GARIT

Représentés : Evodie HERAIL représentée par Frédérique EBRARD, Jonathan MEYNADIER représenté par Maryse GARIT

Présents non votants :

Excusés :

Absents : Coralie GOLL ORTIZ

Secrétaire de séance : Maryse GARIT

Objet : Déneigement des voiries communales pour l'hiver 2026/2027 - DE_063_2026

Vu la délibération du 19 décembre 2025 concernant le "Déneigement des voiries communales pour l'hiver 2025/2026" ;

Considérant que les modalités financières du GAEC de Rousses arrêtées pour l'hiver 2026/2027 nous ont été transmises par courrier pour un tarif de 85 € HT de l'heure, justifié par la hausse des prix du carburant ;

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de déneigement des voiries communales avec le GAEC de Rousses pour l'hiver 2026/2027 et d'accepter le nouveau tarif de 85 € HT de l'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la convention de déneigement des voiries communales avec le GAEC de Rousses pour l'hiver 2026/2027.

- **ACCEPTE** le nouveau tarif fixé à **85.00 € HT de l'heure**.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire et commander le déneigement des voiries communales lorsque nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/09/2026
et publié ou notifié
le 30/09/2026

Le secrétaire de séance
Maryse GARIT

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

MAIRIE de ROUSSES (Lozère)